



COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal n°10

(Mise en ligne le 25/06/2024)

Réunion du : Mercredi 19 juin 2024

Président : M. Franck KODJABACHIAN

Présents : MM. KODJABACHIAN Frank ; CICCARIELLO Cyril ; D'ANTONIO Lionel ; M. RAKOTOMAHANINA Serge ; SCORLETTI Laurent ; MOREAU Christophe. ARNAUD Jean-Marc et MOUMARIS Youssef et MME DUFRESNE Sabrina

Excusés : MM. DRAOUI Chaib, BOURRACHAUD Eric, BEKRAR Yacine et DUPUY Guillaume

Absent : MME DOUIDA Malika

Assiste à la séance
M. GIRARD Ludovic, Directeur Général
M. RAOUF BEN BELGACEM, CTD
MME CRETON Adèle, Juriste
M. PERFETTI Fabio, Juriste

Ordre du jour

- Divers
- Point Administratif : structuration
- Point Commissions : appel à candidature & nomination
- Point sportif : refonte du football animation (U6 à U9)

MODALITES D'APPEL EN 2ème INSTANCE D'UNE DECISION DU COMITE DE DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'art. 20-2 du règlement d'administration générale du District de Provence, les décisions du Comité de Direction du District de Provence ayant jugé en 1ère instance sont passibles d'appel en 2ème instance et dernier ressort devant la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue de la Méditerranée.

1°) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - Soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception). - Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclub. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2°) L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue par lettre recommandée ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou avec en-tête de l'adresse de la messagerie officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3°) La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

4°) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.

5°) tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **100 Euros**.

DIVERS

Le Président,

A ouvert ce premier Comité de Direction depuis l'élection du 1^{er} juin 2024 avec diverses informations et échéances à venir :

- **Accueil/remerciements** : Le Président souhaite tout d'abord la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité de Direction, les remerciant pour lui avoir fait confiance. Il rappelle sa volonté de continuer à remettre en ordre de marche le District et pour se faire, il aura besoin de la participation active de tous les membres du Comité de Direction. Il rappelle à tous que son mandat mettra la priorité sur l'écoute des attentes des clubs de Provence.
- **Audit du Conseil Départemental** : Après plusieurs années de dialogue rompu entre le Conseil Départemental et le District, la présidence de Frank KODJABACHIAN a permis de renouer un dialogue avec l'instance qui doit naturellement soutenir le District dans ses projets.
L'avis très favorable rendu par le service d'audit du Conseil démontre le sérieux de gestion dans les orientations prises depuis un an.
Le Comité de Direction salue l'excellent travail des salariés qui permettra entre autres de : débloquer des nouveaux financements ou encore faciliter le travail sur la convention triennale qui est en cours avec le service des sports et fléchée sur les sujets suivants : arbitrage, foot féminin & handicap.
Le Comité de Direction se félicite d'obtenir l'adhésion du service des sports du Conseil Départemental au projet.

- **Date et lieu de l'A.G. d'été** : Le Président a soumis la date du 24 aout 2024 à THE CAMP pour marquer le lancement de la saison et remettre certaines récompenses.
Adoption à l'unanimité
- **Convention de mise à disposition de la salle « Formations & Conférences »** : Le Président a rappelé la possibilité d'utiliser la salle de réception du District à condition de signer une convention de mise à disposition qui prévoit les modalités d'utilisation. Le Président rappelle qu'il s'agit désormais d'une obligation préalable.
- **Agrément service civique** : Le Président a ensuite évoqué la possibilité pour le District de mettre à disposition des services civique aux clubs. Cette possibilité est conditionnée à un agrément délivrée par la D.G.J.S. qui avait été perdu pendant la mise sous tutelle du District lors de la saison 2022/2023.
Le Président informe le Codir que le renouvellement de l'agrément est sur le point d'être finalisé. Cela permettra aux clubs de faire un appel à candidature de service civique et présenter un projet au District.

BUREAU EXECUTIF

Conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts, il est rappelé l'obligation de constituer un Bureau Exécutif composé comme suit :

- le Président du District ;
- le Secrétaire Général ;
- le Trésorier ;
- deux Vice-Présidents.

Ainsi, le Bureau Exécutif se compose comme suit :

- **Président** : M. KODJABACHIAN Franck
- **Secrétaire Général** : M. RAKOTOMAHANINA Serge
- **Trésorier** : M. CICCARIELLO Cyril
- **Deux Vice-Présidents** : MM. BEKRAR Yacine et DRAOUI Chaib

POINT ADMINISTRATIF

Le Comité de Direction,

Pris connaissance, à titre informatif, de la proposition du Directeur Général de faire monter en compétence certains salariés pour continuer la stabilisation et la structuration administrative du District.

A ce titre, approuve à l'unanimité les nominations suivantes :

- MME CRETON Adèle au poste de Responsable Juridique
- MME PAOLI Ludivine au poste de Responsable des Compétitions et des Activités sportives
- M. PERFETTI Fabio au poste de Responsable Administratif

POINT COMMISSIONS

A titre liminaire, le Comité de Direction a tenu à saluer l'excellent travail de la Commission de Discipline accompagné par les juristes pour la fixation d'un cadre réglementaire. En chiffres :

- **Sur la saison 22/23** : **693 Dossiers disciplinaires pour 36 appels** (7 infirmations totales / 16 infirmations partielles / 13 confirmations)
- **Sur la saison 23/24** : **874 Dossiers disciplinaires pour...15 appels** (4 infirmations totales / 5 infirmations partielles / 5 confirmations)

Le Comité de Direction se félicite de cette diminution significative du nombre d'appel disciplinaire, marqueur de la qualité du travail entrepris et de l'écoute des différents acteurs lors des auditions.

Le Secrétaire Général indique également que des appels à candidature seront bientôt lancés pour rejoindre l'ensemble des Commissions.

Le Comité de Direction invite chaque licencié souhaitant s'investir dans la vie interne et le fonctionnement opérationnel du District à candidater.

Dans l'attente des candidatures, après discussions avec les membres du Comité de Direction présents, les compositions suivantes ont été validées :

Commission de Discipline

Président : M. ARNAUD Jean-Marc

Secrétaire : M. AZZOPARDI Nicolas

Membres :

M. DI MARCO Louis

M. HAMRAOUI Hahia

M. MESSANA Roger

M. TORRES Gérard

Représentant de la Commission des Arbitres : M. AZZOPARDI Nicolas

Instructeurs : M. PERFETTI Fabio & MME CRETON Adèle

Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire

Président : M. FERTENER Paul

Secrétaire : M. PIZELLA Laurent

Membres :

M. CASTAN Jean-Pierre

M. RAKOTOMAHANINA Serge

M. CICCARIELLO Cyril

Représentant de la Commission des Arbitres : M. Jean-Michel MESNARD

A titre consultatif : M. PERFETTI Fabio & MME CRETON Adèle

Commission des Statuts et Règlements

Président : M. MULET Marc

Secrétaire : M. DURAND François

Membres :

M. BALTAYAN Bedik

M. ROSENBERG Alain

A titre consultatif : M. PERFETTI Fabio & MME CRETON Adèle

Commission des Arbitres :

Président : M. D'ANTONIO Lionel

Secrétaire : M. BOSCO Fabrice

Membres :

M. AZZOPARDI Nicolas

M. SCHIANO Pierre

Commission du Statut de l'arbitrage :

Président : M. MOUMARIS Youssef

Secrétaire : M. D'ANTONIO Lionel

Membres :

M. BOSCO Fabrice
M. SCHIANO Pierre
M. DRAJA Yacine
M. RUBINO Romain

A titre consultatif : MME CRETON Adèle

POINT SPORTIF

Présentation de M. BEN BELGACEM Raouf, Conseiller Technique Départemental du District de Provence sur la refonte du football animation (U6-U9).

Depuis de nombreux mois, l'équipe de conseillers techniques du District de Provence travaille à une amélioration du football animation concernant l'organisation des plateaux sur les catégories U6 à U9 dans un premier temps.

Ainsi, M. BEN BELGACEM a présenté plusieurs nouveautés :

- Engagements plus souples et dématérialisés
- Plateaux de niveau (1,2,3, ...)
- Deux créneaux d'accueil
- U6/U7 à 4 et U8/9 à 5 avec max 16 équipes

De plus, M. BEN BELGACEM a confirmé qu'un travail était également en cours sur le devenir du championnat U18, maintenu pour la saison 24/25. Ce sujet sera abordé lors d'une prochaine A.G.

Le Président de la séance :
M. KODJABACHIAN Franck



Le secrétaire de séance :
M. RAKOTOMAHANINA Serge

